

# AGRICA ÉPARGNE

## LONG TERME

RAPPORT ANNUEL au 31/12/2018



### FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Société de gestion : AGRICA EPARGNE

Teneur de comptes conservateur de parts : AMUNDI TENUE DE COMPTES

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : PWC AUDIT

## ■ **NOM DU FCPE**

AGRICA EPARGNE LONG TERME.

## ■ **NATURE JURIDIQUE**

AGRICA EPARGNE Long Terme est un fonds multi-entreprises régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du Code monétaire et financier.

## ■ **CLASSIFICATION AMF**

Le FCPE AGRICA EPARGNE Long Terme est classé dans la catégorie FCPE "Actions Internationales".

## ■ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Capitalisation dans le fonds.

## ■ **CREE POUR L'APPLICATION**

- des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel ;
- des divers plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

## ■ **OBJET DU FONDS**

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers.

A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE), du plan d'épargne groupe (PEG), du plan d'épargne interentreprises (PEI), du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), du plan d'épargne pour la retraite collectifs groupe (PERCOG), du plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCOI) y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

## ■ OBJECTIFS DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE a pour objectif, sur un horizon de huit ans minimum, de surperformer son indicateur de référence.

Le FCPE gère dans le respect des ratios prévus par la réglementation et son propre règlement des actifs financiers (valeurs mobilières) français ou étrangers.

Le FCPE est composé au minimum à 90% d'investissements en actions internationales, y compris émergentes, dont au moins 15% de l'actif du fonds en actions d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME). Les investissements autres qu'actions, limités à 10% maximum de l'actif, sont des produits obligataires, y compris obligations convertibles, et monétaire.

Le FCPE est un fonds de fonds et sera investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCVM/FIVG), c'est-à-dire :

- en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit français ou étranger ;
- en FIVG (fonds d'investissement à vocation générale) de droit français.

## ■ INDICATEUR DE REFERENCE

100% de l'indice MSCI World (dividendes réinvestis),

## ■ VIE DU FCPE SUR L'EXERCICE SOUS REVUE

Lors de la réunion qui s'est tenue le 7 juin 2018, M. Patrick LEROY Directeur général délégué de la société de gestion AGRICA EPARGNE a constaté la présence de Madame Sandra ALVES, président en exercice. Dans ces conditions elle a présidé la séance (mandat sur exercice 2017) et est porteur des pouvoirs donnés au Président.

Le conseil de surveillance :

- a renouvelé le mandat de Mme Sandra ALVES Présidente du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2018,
- a approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## ■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

### **L'environnement économique en 2018 et les prévisions 2019**

Après l'année 2017 qui, mois après mois, avait été porteuse de bonnes surprises économiques, notamment dans la zone euro et les pays émergents, 2018 n'aura connu, à l'inverse, que des dégradations de perspectives économiques à partir du point haut de début d'année. La mise en place par les Etats-Unis d'importants droits de douane sur l'acier et l'aluminium dès le mois de mars a clairement refroidi l'ambiance optimiste de début d'année. Et la remarquable synchronisation des économies des différentes régions du monde de 2017 n'aura pas fait long feu avec des Etats-Unis qui se seront clairement distingués avec une accélération de leur rythme de croissance en 2018.

La réforme fiscale de Donald Trump, votée fin 2017 par le Sénat et la Chambre des Représentants aura, en effet, permis à la croissance américaine d'accélérer, non loin du niveau des 3% sur l'année, contre 2,2% l'année précédente. En 2019, les effets de la réforme fiscale devraient peu à peu s'estomper, ceux de la hausse des taux de 2018 et la poursuite du dégonflement du bilan de la Fed avoir des répercussions négatives sur les investissements et le passage de la nouvelle Chambre des Représentants à une majorité démocrate rendre plus

difficile la gouvernance du pays. La croissance ne peut, désormais, que ralentir, pouvant, au mieux, rester sur un niveau proche de 2%.

La croissance de la zone euro, quant à elle, avec des perspectives revues à la baisse dès le printemps devrait s'afficher autour d'1,6% en 2018, contre 2,3% l'an passé. Tous les pays, et plus particulièrement l'Allemagne, notamment à partir de la fin de l'été, ont subi des révisions baissières de croissance, notamment marquées dans le secteur automobile, de par le risque de mesures protectionnistes américaines. Les aléas du Brexit pèsent aussi sur ce pays fortement exportateur. Les chiffres de croissance des deux derniers trimestres en Allemagne, juste positifs, n'augurent pas d'une croissance 2019 supérieure à 1%, contre 1,5% en 2018 et 2,5% en 2017. Et, à ce rythme-là, l'économie allemande jouera plus comme un frein que comme une locomotive pour les autres pays de la zone euro. En France, la croissance aura là aussi marqué le pas ; elle devrait s'afficher autour d'1,4% en 2018, et sans doute en-deçà en 2019, même si les mesures budgétaires lâchées en toute fin d'année pour les bas salaires et pensions devraient en atténuer le ralentissement.

L'Italie est, quant à elle, déjà rentrée en récession en affichant, une seconde fois consécutive, une baisse de sa croissance sur le dernier trimestre de l'année. Mais là aussi, les mesures gouvernementales décidées par le nouveau gouvernement, néanmoins quelque peu revues à la baisse par la Commission Européenne, devraient permettre à la croissance de repartir légèrement au cours des prochains trimestres. L'année 2019 ne sera pas l'année de l'Europe surtout si le Brexit s'annonce sous la forme d'un « no deal ». Les résultats des élections européennes en mai prochain seront déterminants quant aux perspectives de moyen terme pour l'Europe.

Les pays émergents, bien secoués par le ralentissement des échanges mondiaux, l'instabilité du prix du pétrole, la hausse des taux américains et du dollar en 2018 devraient connaître un certain apaisement en 2019. La Chine reste, néanmoins, le pays présentant le plus grand risque : la multiplication des plans de soutien à la croissance de ces dernières années a entraîné des bulles immobilières et d'endettement, l'excédent courant se réduit comme peau de chagrin. Le gouvernement chinois redouble d'efforts pour tenir une croissance autour de 6% mais il est difficile d'y croire surtout si les négociations commerciales Chine/États-Unis, toujours en cours en ce début d'année 2019, ne tombent pas sur un compromis correct.

L'année 2019 s'annonce donc comme une poursuite du ralentissement économique avec une croissance mondiale qui pourrait passer de 3,8% à 3,3%. Dans ce climat économique morose, l'inflation non seulement ne sera pas de retour mais pourrait même être en retrait de celle de 2018 ; elle ne devrait donc pas être un sujet pour les banques centrales.

## **L'environnement financier en 2018 et les prévisions 2019**

Après six années consécutives de bonnes performances financières, tant sur les marchés de taux que d'actions, 2018 aura coupé court à toutes ces hausses de marchés auxquelles les investisseurs avaient fini par s'habituer.... Quasiment aucune classe d'actifs n'affiche une performance positive en fin d'année et les baisses sont même très marquées sur les marchés d'actions, notamment européennes.

L'année avait pourtant commencé dans la lancée souvent haussière des mois de janvier, stoppée net en février par une hausse des taux longs due à l'anticipation des hausses des taux courts de la Fed et par un début d'imposition de taxes douanières par Donald Trump dès le mois de mars. S'ensuivirent les élections italiennes du mois de mai avec la nomination d'un gouvernement surprenant qui entraîna la quasi fermeture du marché obligataire italien sur la journée du 29 mai. Un retour du risque de la zone euro avec des taux longs italiens qui montèrent sur cette seule journée de plus de 0,5%. La Fed procéda à une seconde hausse de ses taux au mois de juin faisant monter le dollar. Les actions des pays émergents s'affaiblèrent alors au cours de l'été sans aucun impact sur les marchés d'actions américaines qui se retrouvèrent à leur plus haut de l'année début octobre après une troisième hausse des taux de la Fed en septembre ! Le rejet du budget italien 2019 par la Commission Européenne relança la hausse des taux italiens en octobre et provoqua une baisse marquée des actions

européennes. Après un certain calme revenu en novembre, la tempête reprit en décembre, cette fois, avec un marché américain, qui avait remarquablement tenu jusque-là, qui s'enfonça de près de 8% sur le mois, avec des baisses particulièrement marquées sur les valeurs technologiques.

Le bilan 2018 est lourd, avec des baisses des actions de la zone euro de près de 13%, des actions américaines de 5%, des actions monde de 9%, des actions émergentes de 10%, du pétrole de 25%, de l'or même de 2%. Les performances des marchés obligataires dans leur ensemble sont, elles aussi, négatives de par la hausse des écarts de taux entre les obligations d'Etat et les obligations « crédit ». Même les placements monétaires sont négatifs, de l'ordre de -0,4% ! La seule classe d'actifs à terminer dans le vert est le marché des emprunts d'Etat de la zone euro, encore à 0% fin novembre mais terminant à +0,8% fin décembre. L'effet « flight to quality » du mois de décembre permet, en effet, aux taux de la zone euro de terminer l'année sur leur plus bas, l'OAT 10 ans à 0,71%, le bund allemand à 0,24%, le taux italien à 2,75%, certes pas sur ses plus bas de l'année mais en forte baisse par rapport au 3,7% qui prévalait fin octobre.

Avec une croissance économique mondiale inférieure d'un demi-point à celle de 2018 et une inflation en baisse, les banques centrales ne devraient pas changer leur politique monétaire. La Fed, après ses quatre hausses de taux en 2018, avec des taux courts se situant entre 2,25%/2,5%, devrait marquer une pause. La BCE qui, certes, a arrêté fin décembre son programme d'achat d'obligations, démarré en 2015, devrait poursuivre une politique monétaire accommodante et ne pas monter ses taux en 2019. Mario Draghi laissera à son successeur, en novembre 2019, la lourde tâche d'une éventuelle remontée des taux au-delà. Les taux courts devraient donc encore se situer sur des niveaux négatifs jusqu'en 2020 ! Dans un tel contexte, les taux longs ne devraient pas connaître de grands mouvements, les hausses ou baisses devant rester très contenues. L'OAT 10 ans devrait rester en-deçà des 1%, dans une fourchette de 0,5%/0,8%, avec un spread avec l'Allemagne qui devrait rester autour de 0,4/0,5%. Les élections européennes de mai pourraient faire un peu bouger les spreads entre pays mais pas vraiment le niveau des taux.

Ce bas niveau des taux d'intérêt devrait rester un support important pour une tenue correcte des marchés d'actions qui se retrouvent moins chers que l'an passé. Toutefois, les fortes incertitudes économiques en Chine, l'évolution des négociations commerciales, le Brexit fin mars, les élections européennes de fin mai apporteront certainement beaucoup de volatilité. Les plus bas niveaux des marchés actions de 2018 pourraient être revus sans, toutefois, pouvoir retrouver les niveaux hauts. Bref, une année de gestion où la performance devra être recherchée plus dans l'allocation tactique que dans une gestion « buy and hold », dans un environnement de taux proche de zéro.

## **Compte rendu d'activité**

Dans ce contexte économique et boursier, le fonds, qui comportait en début d'année 52% d'actions américaines, 47% d'actions zone euro dont 15% de fonds PEA PME, a respecté, jusqu'à l'été, cette allocation de zone géographique en escomptant une dynamique plus favorable sur les marchés actions de la zone euro, dans la mesure où l'indice du fonds est représenté à plus de 60% d'actions américaines. L'allocation en actions américaines a été remontée progressivement à compter du mois de septembre pour atteindre plus de 60% en fin d'année. Le fonds a commencé à garder une toute petite trésorerie sur le mois de décembre.

Sur l'année, le fonds affiche une performance de -14,4%, soit très inférieure à son indice de référence, le MSCI World, à -4,11%. Cette importante sous-performance vient de 3 facteurs : le sous-investissement en actions américaines qui ont largement sur-performé leurs homologues de la zone euro, la baisse bien plus forte des actions de petite capitalisation détenues dans le fonds PEA PME (dont la performance a été de -24,2%) représentant plus de 15% du fonds et le choix des fonds actions zone euro ou monde qui ont massivement sous-performé leur indice.

## Calcul du risque global

La méthode utilisée pour le calcul du ratio du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

## Effet de levier

Effet de levier brut = 1,04

Effet de levier selon la méthode de l'engagement = 1,00

## Politique ISR

Le FCPE AGRICA EPARGNE LONG TERME n'est pas un fonds ISR.

Toutefois, AGRICA EPARGNE mène une politique d'investisseur responsable fondée sur les valeurs et la démarche RSE du Groupe AGRICA.

Le Groupe AGRICA a classé par ordre d'importance les 6 grands domaines analysés par Vigéo pour noter l'engagement RSE des entreprises :

1. Droits humains (respect des droits fondamentaux, de la liberté syndicale, de la négociation collective et de la non-discrimination...)
2. Comportements sur les marchés (sécurité des produits, informations des clients, coopération durable avec les fournisseurs, prévention de la corruption...)
3. Ressources humaines (promotion du dialogue social, de l'employabilité, qualité du système de rémunération...)
4. Environnement (définition de la stratégie environnementale, maîtrise de l'impact de l'énergie, de l'eau et de l'air...)
5. Engagement sociétal (engagement en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation)
6. La gouvernance d'entreprise (équilibre des pouvoirs, engagement auprès des actionnaires...)

En 2018 AGRICA EPARGNE a poursuivi cette politique.

## Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres en 2018

Le FCPE AGRICA EPARGNE DYNAMIQUE appartient à la gamme de fonds d'épargne salariale gérée par AGRICA EPARGNE.

La composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année ; le volume des opérations correspondant est de :

Montant des achats: **786 677.97 €**

Montant des ventes: **274 295.14 €**

## Règlement SFTR

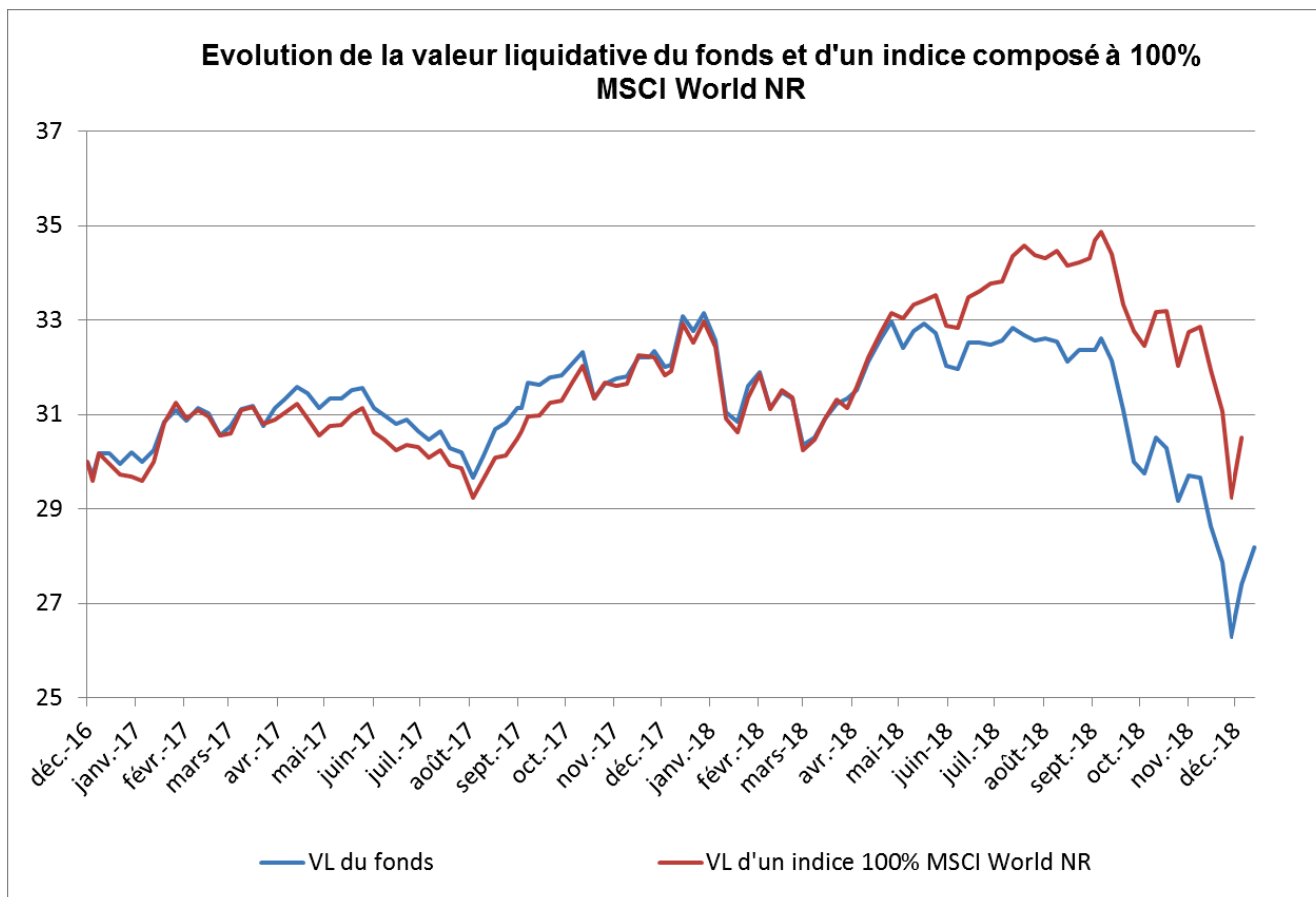
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## ■ PERFORMANCE ET COMPOSITION DU FONDS

### Performances du portefeuille

Les performances sont présentées après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

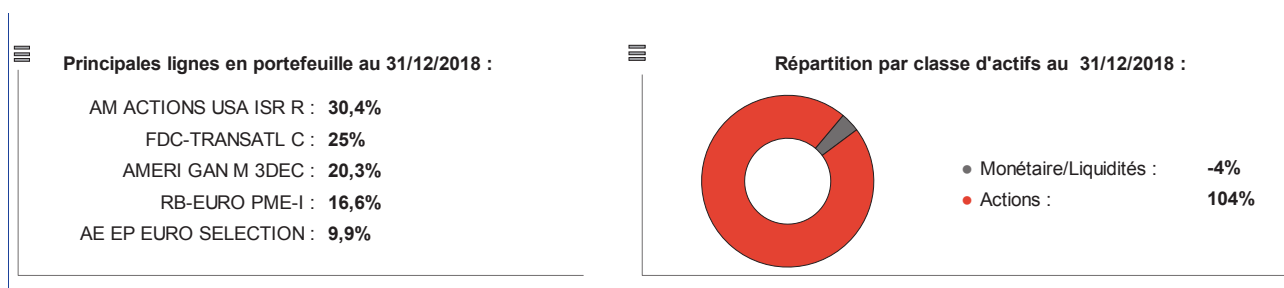
Sur la période sous revue (29 décembre 2017 / 31 décembre 2018), la performance du fonds s'établit à : **- 14,40%**



**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

### Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2018, le FCPE AGRICA EPARGNE Long Terme était composé à 104% en parts d'OPCVM/FIVG investis dans des produits actions.



■ **FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION**

Frais de fonctionnement et de gestion	<b>1.50%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>1.13%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li> <li>■ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur</li> </ul>	<p>1.15%</p> <p>0.02%</p>
<b>Autres frais facturés à l'OPC</b>	0.00%
Ces autres frais se décomposent en	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Commission de surperformance</li> <li>■ Commissions de mouvements</li> </ul>	<p>0.00%</p> <p>0.00%</p>
<b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2.63%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>Néant</b>

■ **HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par le fonds.

Ils sont inclus dans les frais de gestion et de fonctionnement.

Pour l'exercice 2018, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 975.16 € TTC.

■ **POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EXERCICE 2018**

Dans le cadre de sa demande d'agrément en qualité de Société de Gestion de portefeuille soumise intégralement à la Directive AIFM, AGRICA EPARGNE s'est engagée à respecter les principes de rémunération prévus par ladite directive dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'existence d'une politique de rémunération n'encourageant pas la prise de risque et visant l'ensemble des collaborateurs,
- la détermination et l'attribution des rémunérations avec pour objectif l'alignement d'intérêts entre les investisseurs et le gestionnaire du FIA.

Les grands principes de rémunération mis en place au sein de la société de gestion sont les suivants :

- composante fixe : rétribuant la capacité du collaborateur à assumer une fonction dans la société de façon satisfaisante. Cette fonction est corrélée aux compétences et à l'expérience du collaborateur,
- la composante fixe peut être complétée, de manière équilibrée, d'une rémunération variable (bonus) qui vise à reconnaître la performance individuelle dans la création de valeur pour la société de gestion. La performance du collaborateur est appréciée dans le cadre d'un processus d'évaluation formalisé au travers d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis.



Le bonus n'est payé que si la situation financière de la société de gestion le permet et s'il est réellement justifié au travers de l'évaluation individuelle, mais aussi collective des collaborateurs au regard de leur contribution dans la création de valeur pour la société de gestion.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de la performance individuelle (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...).

Le contrôle de la politique de rémunération et de son application s'inscrit dans les procédures et le plan annuel de contrôle.

La politique de rémunération fait l'objet d'une revue périodique par les dirigeants et d'une évaluation, au moins annuellement et à l'occasion de tout changement dans l'organisation ou le périmètre d'activité de la Société.

Ensemble des collaborateurs 11 collaborateurs + 1 CDD	Salaires en K€ (salaires bruts hors charges patronales)	Commentaires
<b>Salaires fixes</b>	900	Montant annuel, incluant les augmentations et les primes versées lesquelles récompensent le mérite professionnel et non la performance des produits gérés*.
<b>Total</b>	900	

\* Les éléments de rémunération alloués aux collaborateurs sont prévus au budget adopté par les Associés.  
Partie variable : NEANT

Appliquant le principe de proportionnalité, AGRICA EPARGNE ne procède pas à un affichage plus précis des rémunérations. En effet, compte tenu de la taille de la société, cet affichage pourrait permettre de déduire des rémunérations individuelles.

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU FCPE**

■ **COMPTES ANNUELS DU FCPE**



**AGRICA EPARGNE LONG TERME**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2018**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2018**

**AGRICA EPARGNE LONG TERME  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE**  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SAS AGRICA EPARGNE  
21, rue de la Bienfaisance  
75382 PARIS CEDEX 08

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale AGRICA EPARGNE LONG TERME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**AGRICA EPARGNE LONG TERME**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

# **AGRICA EPARGNE LONG TERME**

**COMPTES ANNUELS**

**31/12/2018**



## BILAN ACTIF AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>710 187,80</b>	<b>286 267,93</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>710 187,80</b>	<b>286 267,93</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	710 187,80	286 267,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>40 024,58</b>	<b>0,00</b>
<b>Liquidités</b>	<b>40 024,58</b>	<b>0,00</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>750 212,38</b>	<b>286 267,93</b>

## BILAN PASSIF AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>691 947,17</b>	<b>285 953,87</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>2 457,32</b>	<b>2 808,33</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>-11 317,23</b>	<b>-4 178,91</b>
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>683 087,26</b>	<b>284 583,29</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>67 125,12</b>	<b>1 150,25</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>67 125,12</b>	<b>1 150,25</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>534,39</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>534,39</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>750 212,38</b>	<b>286 267,93</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Total (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	31,15	7,61
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Total (2)</b>	<b>31,15</b>	<b>7,61</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>-31,15</b>	<b>-7,61</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 307,26	3 173,83
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-8 338,41</b>	<b>-3 181,44</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 978,82	-997,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-11 317,23</b>	<b>-4 178,91</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Conformément à l'instruction n°2005-05 du 25 janvier 2005 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net, selon les modalités prévues au règlement. Le taux maximum est fixé à 1.50% de l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.50 %TTC. Les frais se décomposent de la manière suivante :

- Les frais de gestion administratifs de 7 799,76 €
- Les honoraires du contrôleur légal des comptes 975,16 € TTC.

Ces frais sont à la charge du fonds.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Part C</b>
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2018 EN EUR

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>284 583,29</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	632 790,52	361 170,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-137 485,18	-87 138,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 565,76	3 168,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 461,26	-49,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-89 567,46	10 613,81
Différence d'estimation exercice N	-78 953,65	10 613,81
Différence d'estimation exercice N-1	-10 613,81	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-8 338,41	-3 181,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>683 087,26</b>	<b>284 583,29</b>



## DETAIL DES COLLECTES

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>632 790,52</b>	<b>361 170,32</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	89 157,38	14 688,88
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	9 380,34	20 152,39
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	199 940,78	29 108,52
Abondements de l'entreprise	183 841,62	156 871,70
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	150 470,40	140 348,83
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	0,00	0,00
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>137 485,18</b>	<b>87 138,21</b>
Rachats	58 486,88	2 432,96
Transferts à destination d'un autre OPC	78 998,30	84 705,25

Ces données étant fournies par le teneur de comptes et non issues de la comptabilité, elles n'ont pas été auditées par le contrôleur légal des comptes.

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>Actif</b>		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
<b>TOTAL Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors-bilan</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 024,58	5,86
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	40 024,58	5,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2018
<b>Créances</b>	
<b>Total des créances</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	
Achats à règlement différé	64 598,79
Frais de gestion	2 526,33
<b>Total des dettes</b>	<b>67 125,12</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	20 359,479	632 790,52
Parts rachetées durant l'exercice	-4 322,794	-137 485,18
Solde net des souscriptions/rachats	16 036,685	495 305,34

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2018
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 774,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	467,66

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

**Néant**

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

**Néant**

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2018
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			67 743,84
	FR0007372206	AGRICA EPARGNE EURO SELECTION	67 743,84
Instruments financiers à terme			0,00

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat**

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-11 317,23	-4 178,91
<b>Total</b>	<b>-11 317,23</b>	<b>-4 178,91</b>

	31/12/2018	29/12/2017
<b>AGRICA EPARGNE LONG TERME</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 317,23	-4 178,91
<b>Total</b>	<b>-11 317,23</b>	<b>-4 178,91</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2018	29/12/2017
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 457,32	2 808,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 457,32</b>	<b>2 808,33</b>

	31/12/2018	29/12/2017
<b>AGRICA EPARGNE LONG TERME</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 457,32	2 808,33
<b>Total</b>	<b>2 457,32</b>	<b>2 808,33</b>



**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS  
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS  
EXERCICES**

	29/12/2017	31/12/2018
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>284 583,29</b>	<b>683 087,26</b>
Actif net en EUR	284 583,29	683 087,26
Nombre de titres	8 889,385	24 926,070
Valeur liquidative unitaire en EUR	32,013	27,404
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,31	0,09
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,47	-0,45

### 3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AGRICA EPARGNE EURO SELECTION	EUR	428	67 743,84	9,92
AMERI GAN M 3DEC	EUR	71	138 704,18	20,31
AMUNDI ACTIONS USA ISR PART R	EUR	2 116	207 727,72	30,41
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR C	EUR	8,4	6 497,65	0,95
FDC TRANSATLANTIQUE C	EUR	134	170 557,88	24,97
GEMEQUITY I 3DEC	EUR	40	5 895,20	0,86
ROCHE-BRUNE EURO PME-I	EUR	849	113 061,33	16,55
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>710 187,80</b>	<b>103,97</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>710 187,80</b>	<b>103,97</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>710 187,80</b>	<b>103,97</b>
<b>Dettes</b>			<b>-67 125,12</b>	<b>-9,83</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>40 024,58</b>	<b>5,86</b>
<b>Actif net</b>			<b>683 087,26</b>	<b>100,00</b>

AGRICA EPARGNE LONG TERME	EUR	24 926,070	27,404
---------------------------	-----	------------	--------